

# PUBLICATION DES COMPTES

Comptes consolidés au 31 décembre 2013



## Normes et principes comptables appliqués par le Groupe

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards-IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Attijariwafa bank à compter du 1er semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2013, le Groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

### Principes de consolidation :

#### Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon la norme IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

### Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
  - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
  - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
  - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

### Les immobilisations :

#### Immobilisations corporelles :

##### Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : Le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

##### Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

##### Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS.

La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

##### Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

### Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.

Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés en normes IFRS.

Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.

Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

##### Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

### Immeubles de placement :

#### Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

**Le modèle de la juste valeur :** si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

##### Le modèle du coût :

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

### Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe. Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants. L'information de la juste valeur devrait être présentée en annexes.

### Immobilisations incorporelles :

#### Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique.

Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

### Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

##### Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan amortissement selon leur durée d'utilité.

##### Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

##### Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

##### Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

### Goodwill :

#### Norme :

##### Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- Le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise;
- Les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

##### Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

##### Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Evaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Evaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

### Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;

- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;

- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies à l'image des informations sectorielles à présenter au niveau du Groupe ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

## Stocks :

### Norme :

Les stocks sont des actifs :

- détenus pour être vendus pendant le cycle normal de l'activité ;
- en cours de production dans le but d'une vente future ;
- sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées au cours du processus de production ou de prestation de services.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des :

- coûts estimés pour l'achèvement ;
- coûts nécessaires pour réaliser la vente.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Les stocks sont valorisés selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

## Contrats de location :

### Norme :

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il faut faire la distinction entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis/loué diminué/augmenté des commissions versées/perçues et tout autres frais inhérents à l'opération. Le taux d'arrêté étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE)

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie,
- et, la valeur d'entrée du bien [juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux].

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Pour les contrats de location simple donnés, dont les durées sont déterminées et renouvelables par tacite reconduction, aucun retraitement n'est à faire.

Les contrats de location-longues durées sont considérés comme des contrats de location simple.

Les contrats de Leasing sont des contrats de location-financement. Attijariwafa bank est le bailleur. La banque ne comptabilise dans ses comptes que sa part dans le contrat.

À la date de début de contrat, les loyers relatifs aux contrats de location à durée indéterminée et aux contrats de leasing sont actualisés au taux d'intérêt effectif (TIE). Leur somme correspond au montant initial de financement.

## Actifs et passifs financiers (Prêts, emprunts, dépôts) :

### Norme :

#### Prêts & Créances

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

#### Provisions pour dépréciation des prêts & créances

Une provision est constituée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation sur des prêts classés en prêts et créances.

Les provisions sont déterminées par différence entre la valeur nette comptable du prêt et le montant recouvrable estimé.

Ces dépréciations sont appliquées sur base individuelle et sur base collective.

#### Provisions pour dépréciation sur base individuelle :

Dans le cas d'un prêt faisant l'objet d'impayés, les pertes sont déterminées sur la base de la somme des flux de trésorerie futurs estimés, actualisés aux taux effectifs d'origine du prêt. Les flux futurs tiennent compte de l'évaluation des garanties reçues et des coûts de recouvrement.

Dans le cas d'un prêt sans impayé mais dont des indices objectifs de dépréciation indiquent des difficultés à venir, le Groupe a recours à des statistiques historiques de pertes pour des prêts comparables afin d'estimer et de positionner les flux futurs.

#### Provisions pour dépréciation sur base collective :

Lorsque le test de dépréciation individuel des créances ne révèle pas l'existence d'indices objectifs de dépréciation, celles-ci sont regroupées par ensembles homogènes et de caractéristiques de risque de crédit similaires, afin d'être soumises à un test de dépréciation collectif.

#### Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à « des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêté d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Prêts & Créances

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

### Provisions pour dépréciation des prêts & créances :

La base de dépréciation individuelle des prêts & créances a maintenu les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002.

La base de dépréciation collective des prêts & créances a été adaptée en fonction de l'activité de chacune des entités du Groupe et a concerné les créances saines.

### Provisions individuelles :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions individuelles sur la base des :

- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Eléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

### Provisions collectives :

Le Groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances saines en créances en souffrance.

### Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

### Dépôts :

#### Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le Groupe Attijariwafa bank applique la norme IAS 39 §49. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

#### Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.

Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.

- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

#### Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs ».

## Titres :

### Norme :

La norme IAS 39 définit quatre catégories d'actifs applicables aux titres :

- Titres de transaction (Actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- Titres disponibles à la vente (Available For Sale – AFS) ;
- Titres détenus jusqu'à l'échéance (Held To Maturity – HTM) ;
- Prêts et créances [catégorie ouverte aux titres non cotés sur un marché actif souscrits directement auprès de l'émetteur].

Les titres sont classés en fonction de l'intention de gestion.

## Titres du portefeuille de transaction : actifs financiers à la juste valeur par résultat (affectation par nature ou sur option)

Selon la norme IAS 39.9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

## Titres du portefeuille "Available For Sale": "Disponibles à la vente"

Cette catégorie de titre concerne : les titres de placement, les titres de l'activité de portefeuille, les titres de participation non consolidés et les autres titres détenus à long terme.

Aussi, la norme stipule que sont classés dans cette catégorie les actifs et passifs qui ne répondent pas aux conditions de classification exigées par les trois autres catégories.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "disponibles à la vente" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente comptabilisée en capitaux propres doit en être sortie et comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

En cas d'amélioration ultérieure, cette dépréciation peut faire l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de taux mais pas pour les instruments de capitaux propres. Dans ce dernier cas, la variation de juste valeur positive sera comptabilisée dans un compte de capitaux propres recyclables et la variation négative sera enregistrée en résultat.

## Titres du portefeuille "Held To Maturity": "Détenus jusqu'à l'échéance"

La catégorie "Titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la déclassification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

La comptabilisation est au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la règle du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE). La valeur de recouvrement estimée est obtenue par actualisation des flux futurs attendus au taux d'intérêt effectif d'origine.

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est à constater.

## Titres du portefeuille "Prêts et créances"

La catégorie «Prêts et créances» est ouverte aux actifs financiers non cotés et non destinés à être cédés et que l'Établissement a l'intention de conserver durablement.

Ces titres sont comptabilisés au coût amorti (selon méthode du TIE) corrigé d'éventuelles provisions pour dépréciation.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision doit être constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée (VRE)

En cas d'amélioration ultérieure, une reprise de la provision excédentaire est possible.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables • Titres de participation...	• Bons du Trésor	• Dette CAM • Dette CIH

### Prêts/emprunts de titres et titres donnés / recus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

### Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

## Dérivés :

### Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou [pour une couverture du seul risque de variation des taux de change] un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou le flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

## Dérivés incorporés :

### Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

### La juste valeur :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques [données d'entrée de niveau 1], et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables [données d'entrée de niveau 3].

### Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme [§ 79].

### Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

### Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

#### ➤ CAS 1: instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

#### ➤ CAS 2: instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

## Assurance :

### Norme :

#### Contrat d'assurance :

Les principales dispositions des contrats d'assurance sont récapitulées ci-après :

- La possibilité de continuer à comptabiliser ces contrats selon les principes comptables actuels, en distinguant les trois contrats d'assurance selon IFRS 4 :
  1. Les contrats d'assurance purs
  2. Les contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices
  3. Et les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».
- L'obligation de séparer et de comptabiliser en juste valeur par résultat les dérivés incorporés qui ne bénéficieraient pas d'une exemption selon IFRS 4 ;
- L'obligation de mettre en œuvre un test de suffisance des passifs d'assurance comptabilisés et un test de dépréciation relatif aux actifs au titre des cessions en réassurance ;
- Un actif des cessions en réassurance est déprécié, en comptabilisant en résultat cette perte de valeur, si et seulement si :
  - il existe des preuves tangibles, par suite d'un événement survenu après la comptabilisation initiale de l'actif au titre des cessions en réassurance, qui font que la cédante ne recevrait pas l'intégralité des cash flows contractuels ;
  - cet événement a un impact évaluable de façon fiable sur les montants que la cédante recevrait du réassureur.
- L'obligation pour un assureur de conserver les passifs d'assurance dans son bilan jusqu'à leur acquittement, annulation, ou expiration, et de présenter les passifs d'assurance sans les compenser par rapport aux actifs au titre des cessions en réassurance.
- L'obligation de constater un nouveau passif d'assurance en IFRS 4 « shadow accounting » appelé la participation des assurés aux bénéfices différée et qui représente la quote-part revenant aux assurés des plus values latentes des actifs affectés aux contrats financiers, prise en charge par la norme IAS 39.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Contrat d'assurance :

Un test de suffisance de passif a déjà été mis en œuvre par Wafa Assurance qui a fait appel à un actuaire externe pour l'évaluation de ses provisions techniques.

La provision pour fluctuations de sinistralité relative aux contrats d'assurance non vie est à éliminer.

### Placement de l'assurance :

Wafa Assurance			
Les instruments détenus en portefeuilles sont classés actuellement dans les catégories suivantes :			
HFT	AFS	HTM	Prêts et créances
• Le portefeuille des OPCVM consolidés	• Les actions et parts sociales • Les participations dans les SCI (Panorama...) • Les bons de trésor, les obligations non cotées...	• Néant	• Les prêts immobilisés

## Provisions du passif :

### Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque la sortie probable de ressources est prévue dans un horizon dépassant une année, l'actualisation des provisions pour risques et charges est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention en annexe est impérative lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur :

- Affectation aux natures de risques inhérents ;
- Revue de valorisation et comptabilisation selon les dispositions des normes IFRS.

## Impôt exigible et impôt différé :

### Norme :

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif ou passif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale.

Il est probable que l'entreprise dispose d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer une différence temporelle déductible :

- lorsqu'il y aura suffisamment de différences temporelles imposables relevant de la même autorité et relatives à la même entité imposable et dont on attend à ce qu'elles s'insuffissent ;
  - lorsqu'il est probable que l'entreprise dégage un bénéfice imposable suffisant relevant de la même administration fiscale et pour la même entité imposable au cours des exercices appropriés ;
  - la gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.
- La norme interdit l'actualisation des impôts différés.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

### Appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé :

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement peut être appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

### Comptabilisation d'impôt différé passif au titre des différences temporaires relatives à des immobilisations incorporelles générées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises :

Les écarts d'évaluation liés à des immobilisations incorporelles créés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et non cessibles séparément de l'entreprise acquise génèrent un impôt différé passif, et ce même si ces immobilisations ont des durées de vie indéfinies.

### Impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés :

Comptabilisation obligatoire d'un impôt différé actif au titre des différences temporaires déductibles relatives aux titres de participation consolidés dès lors que ces différences temporaires devraient se résorber dans un avenir prévisible et que le recouvrement de l'actif d'impôt différé est probable.

### Possibilité de corriger le goodwill si un impôt différé est identifié après la période admise en IFRS pour la régularisation :

Un actif d'impôt différé considéré comme non identifiable à la date d'acquisition et ultérieurement réalisé, est comptabilisé en résultat consolidé et l'écart d'acquisition est corrigé de manière rétrospective même après l'expiration du délai d'affectation. L'impact de cette correction étant également comptabilisé en résultat consolidé.

### Impôts différés initialement comptabilisés en capitaux propres :

Comptabilisation de l'impact des changements de taux d'impôt et/ou de modalités d'imposition en capitaux propres.

## Avantages au Personnel

### Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2. Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

### Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel [autres que les indemnités de cessation d'emploi] dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

### Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

### Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghli »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

### Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.
- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

### Evaluation des engagements :

#### Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit », qui est aussi celle à retenir en normes françaises dans le cadre de la méthode préférentielle.

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement se constitue au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

## Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies. D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

## Paiements à base d'action

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

**Bilan IFRS consolidé au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

ACTIF IFRS	Notes	31/12/2013	31/12/2012	PASSIF IFRS	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		12 830 730	10 697 230	Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		179 058	262 444
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	40 687 887	47 428 881	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.7	1 294 521	972 159
Instruments dérivés de couverture				Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2.2	29 175 729	27 191 660	Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.8	53 613 257	45 084 894
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	2.3	18 277 416	14 005 154	Dettes envers la clientèle	2.9	237 607 910	227 019 046
Prêts et créances sur la clientèle	2.4	250 749 882	247 628 093	Titres de créance émis		12 766 065	17 726 877
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-	Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance		10 225 201	-	Passifs d'impôt courant		471 405	227 455
Actifs d'impôt exigible		35 435	87 099	Passifs d'impôt différé		1 469 254	1 496 691
Actifs d'impôt différé		669 866	467 125	Comptes de régularisation et autres passifs		8 569 717	9 248 179
Comptes de régularisation et autres actifs		8 182 804	6 632 060	Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation des assurés aux bénéfices différée	2.2			Provisions techniques des contrats d'assurance		20 205 854	19 088 075
Actifs non courants destinés à être cédés		103 621	27 698	Provisions pour risques et charges	2.10	1 296 878	1 150 289
Participations dans des entreprises mises en équivalence		112 666	110 396	Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		135 543	164 829
Immeubles de placement		1 309 214	1 246 494	Dettes subordonnées		10 034 909	10 469 283
Immobilisations corporelles	2.5	4 947 698	4 953 658	Capital et réserves liées		9 466 523	9 466 523
Immobilisations incorporelles	2.5	1 552 585	1 208 857	Réserves consolidées		23 385 449	20 500 262
Ecart d'acquisition	2.6	6 718 819	6 620 472	- Part du groupe		19 600 550	16 726 955
				- Part des minoritaires		3 784 900	3 773 307
<b>TOTAL ACTIF IFRS</b>		<b>385 579 553</b>	<b>368 304 877</b>	Gains ou pertes latents ou différés, Part du Groupe		16 973	118 799
				Résultat net de l'exercice		5 066 237	5 309 072
				- Part du groupe		4 141 115	4 500 769
				- Part des minoritaires		925 122	808 302
				<b>TOTAL PASSIF IFRS</b>		<b>385 579 553</b>	<b>368 304 877</b>

**Compte de résultat IFRS consolidé au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	3.1	17 165 140	16 318 750
Intérêts et charges assimilés	3.1	6 585 060	6 283 180
<b>MARGE D'INTERÊT</b>		<b>10 580 080</b>	<b>10 035 570</b>
Commissions perçues	3.2	4 078 924	3 926 827
Commissions servies	3.2	349 017	363 283
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>		<b>3 729 908</b>	<b>3 563 544</b>
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 302 021	2 191 512
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		627 053	508 748
<b>RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ</b>		<b>2 929 074</b>	<b>2 700 260</b>
Produits des autres activités		5 572 981	5 838 200
Charges des autres activités		4 934 596	5 088 633
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>17 877 445</b>	<b>17 048 941</b>
Charges générales d'exploitation		7 183 144	6 921 521
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		764 660	762 225
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>9 929 641</b>	<b>9 365 195</b>
Coût du risque	3.3	-1 866 633	-1 221 748
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>8 063 008</b>	<b>8 143 447</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		16 626	14 575
Gains ou pertes nets sur autres actifs		53 551	15 109
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>8 133 184</b>	<b>8 173 131</b>
Impôts sur les bénéfices		3 066 948	2 864 059
<b>RESULTAT NET</b>		<b>5 066 237</b>	<b>5 309 072</b>
Résultat hors groupe		925 122	808 302
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>4 141 115</b>	<b>4 500 769</b>
Résultat par action ( en dirham)		20,35	22,36
Résultat dilué par action ( en dirham)		20,35	22,36

**État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat net</b>	<b>5 066 237</b>	<b>5 309 072</b>
<b>Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>-290 241</b>	<b>-561 906</b>
Écarts de conversion	-153 829	-83 151
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	-122 056	-463 595
Réévaluation des immobilisations	-	-
Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	-	-
Éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-14 356	-15 159
<b>Total cumulé</b>	<b>4 775 995</b>	<b>4 747 166</b>
Part du Groupe	3 940 660	4 081 699
Part des minoritaires	835 336	665 467

**Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011</b>	<b>1 929 960</b>	<b>5 436 564</b>	<b>-2 005 366</b>	<b>20 293 124</b>	<b>409 089</b>	<b>26 063 370</b>	<b>4 216 726</b>	<b>30 280 097</b>
Changements de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2011 corrigés</b>	<b>1 929 960</b>	<b>5 436 564</b>	<b>-2 005 366</b>	<b>20 293 124</b>	<b>409 089</b>	<b>26 063 370</b>	<b>4 216 726</b>	<b>30 280 097</b>
Opérations sur capital	82 471	2 017 529		625 590		2 725 590	317 554	3 043 144
Paiements fondés sur des actions						-	-	-
Opérations sur actions propres			14 699			14 699		14 699
Dividendes				-1 591 951		-1 591 951	-374 324	-1 966 276
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>4 500 769</b>		<b>4 500 769</b>	<b>808 302</b>	<b>5 309 072</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (A)					-375 037	-375 037	-103 717	-478 754
Écarts de conversion (B)					-44 034	-44 034	-39 118	-83 151
<b>Gains ou pertes latents ou différés (A)+(B)</b>					<b>-419 070</b>	<b>-419 070</b>	<b>-142 835</b>	<b>-561 906</b>
<b>Autres variations</b>					<b>-480 361</b>	<b>-480 361</b>	<b>-243 813</b>	<b>-724 174</b>
<b>Variations de périmètre</b>								
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012</b>	<b>2 012 431</b>	<b>7 454 092</b>	<b>-1 990 667</b>	<b>23 347 171</b>	<b>-9 981</b>	<b>30 813 046</b>	<b>4 581 609</b>	<b>35 394 656</b>
Changements de méthodes comptables								
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2012 corrigés</b>	<b>2 012 431</b>	<b>7 454 092</b>	<b>-1 990 667</b>	<b>23 347 171</b>	<b>-9 981</b>	<b>30 813 046</b>	<b>4 581 609</b>	<b>35 394 656</b>
Opérations sur capital	22 841	662 401		-385 351		299 891	-100 660	199 231
Paiements fondés sur des actions						-	-	-
Opérations sur actions propres			-59 659			-59 659		-59 659
Dividendes				-1 771 206		-1 771 206	-562 210	-2 333 416
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>4 141 115</b>		<b>4 141 115</b>	<b>925 122</b>	<b>5 066 237</b>
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres (C)					-116 182	-116 182	-20 230	-136 413
Écarts de conversion (D)					-85 060	-85 060	-69 852	-154 911
<b>Gains ou pertes latents ou différés (C)+(D)</b>					<b>-201 242</b>	<b>-201 242</b>	<b>-90 082</b>	<b>-291 324</b>
<b>Autres variations</b>					<b>3 103</b>	<b>3 103</b>	<b>-87 477</b>	<b>-84 374</b>
<b>Variations de périmètre</b>					<b>-673</b>	<b>787</b>	<b>43 719</b>	<b>43 832</b>
<b>Capitaux propres clôture au 31 décembre 2013</b>	<b>2 035 272</b>	<b>8 116 493</b>	<b>-2 050 326</b>	<b>25 334 159</b>	<b>-210 437</b>	<b>33 225 161</b>	<b>4 710 022</b>	<b>37 935 183</b>

**Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>8 133 184</b>	<b>8 173 131</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	854 991	868 847
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	14 068	-11 689
+/- Dotations nettes aux provisions	1 956 067	1 401 191
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16 626	-14 575
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-525 018	-356 715
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-520 093	-797 032
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>1 763 390</b>	<b>1 090 027</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les Établissements de crédit et assimilés	2 704 996	22 327 290
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	5 752 055	-8 605 116
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 530 827	-14 134 322
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		
- Impôts versés	-2 473 345	-1 808 260
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>12 514 533</b>	<b>-2 220 408</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle</b>	<b>22 411 107</b>	<b>7 042 750</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-9 995 785	-1 455 750
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-215 134	-79 165
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 042 684	-492 327
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-11 253 604</b>	<b>-2 027 242</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 648 174	133 724
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-5 316 062	2 188 174
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-6 964 236</b>	<b>2 321 898</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>-123 947</b>	<b>30 036</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>4 069 320</b>	<b>7 367 443</b>

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>9 658 041</b>	<b>2 290 598</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	10 434 787	13 590 125
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	-776 746	-11 299 527
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>13 727 361</b>	<b>9 658 041</b>
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 651 672	10 434 787
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Établissements de crédit	1 075 689	-776 746
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>4 069 320</b>	<b>7 367 443</b>

**2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les Établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension	24	
Effets publics et valeurs assimilées	25 871 255	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 214 330</b>	-
• Titres cotés	8 942	
• Titres non cotés	1 205 388	
<b>Actions et autres titres à revenu variable</b>	<b>12 131 609</b>	<b>83 462</b>
• Titres cotés	12 131 609	83 462
• Titres non cotés		
<b>Instruments dérivés</b>	<b>1 245 663</b>	
<b>Créances rattachées</b>	<b>141 544</b>	
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>40 604 425</b>	<b>83 462</b>

**2.2 Actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Titres évalués à la juste valeur</b>		
• Effets publics et valeurs assimilés	9 346 341	8 255 316
• Obligations et autres titres à revenu fixe	11 587 724	11 155 905
• Titres cotés	6 878 590	7 999 277
• Titres non cotés	4 709 134	3 156 628
• Actions et autres titres à revenu variable	3 158 833	3 301 855
• Titres cotés	1 946 608	2 801 247
• Titres non cotés	1 212 225	500 608
• Titres de participations non consolidés	5 082 831	4 478 584
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>29 175 729</b>	<b>27 191 660</b>

Les actifs financiers disponibles à la vente détenus par Wafaassurance s'élevaient à 12 099 millions de dirhams à fin décembre 2013 contre 10 756 millions de dirhams à fin décembre 2012.

**2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit**
**2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	18 061 289	13 430 594
Valeurs reçues en pension	17 121	260 397
Prêts subordonnés	32 551	20 386
Autres prêts et créances	130 531	204 678
<b>Total en principal</b>	<b>18 241 491</b>	<b>13 916 056</b>
Créances rattachées	62 467	157 495
Provisions	26 542	68 397
<b>Valeur nette</b>	<b>18 277 416</b>	<b>14 005 154</b>
<b>Opérations internes au Groupe</b>		
Comptes ordinaires	5 959 948	8 417 167
Comptes et avances à terme	25 917 124	22 241 433
Créances rattachées	447 896	185 453

**2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Établissements de crédit par zone géographique au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
Maroc	8 169 342	4 695 402
Tunisie	1 697 841	942 908
Afrique subsaharienne	3 773 129	2 442 540
Europe	4 281 302	5 453 218
Autres	319 879	381 988
<b>Total en principal</b>	<b>18 241 491</b>	<b>13 916 056</b>
Créances rattachées	62 467	157 495
Provisions	26 542	68 397
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>18 277 416</b>	<b>14 005 154</b>

**2.4 Prêts et créances sur la clientèle**
**2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	31 161 991	33 951 641
Autres concours à la clientèle	180 923 624	174 500 397
Valeurs reçues en pension	2 279 206	1 210 659
Comptes ordinaires débiteurs	30 479 207	30 948 002
<b>Total en principal</b>	<b>244 844 029</b>	<b>240 610 698</b>
Créances rattachées	1 783 398	1 807 531
Provisions	10 079 996	8 408 277
<b>Valeur nette</b>	<b>236 547 431</b>	<b>234 009 952</b>
<b>Opérations de crédit bail</b>		
Crédit-bail immobilier	2 621 866	2 713 092
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	11 965 539	11 255 905
<b>Total en principal</b>	<b>14 587 405</b>	<b>13 968 997</b>
Créances rattachées	587	1 239
Provisions	385 541	352 096
<b>Valeur nette</b>	<b>14 202 451</b>	<b>13 618 141</b>
<b>Total</b>	<b>250 749 882</b>	<b>247 628 093</b>

**2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2013**

(en milliers de dirhams)

Pays	31/12/2013				31/12/2012			
	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives	Encours sains	Encours dépréciés	Provisions individuelles	Provisions collectives
Maroc	197 050 847	11 384 157	6 232 019	854 473	199 706 565	8 516 428	4 858 609	774 511
Tunisie	17 463 786	1 601 986	826 201	68 033	18 327 325	1 535 829	1 014 804	70 325
Afrique subsaharienne	27 166 610	3 354 340	2 318 506	162 661	21 955 888	2 899 683	2 006 976	34 218
Europe	331 405	3 194	3 645	-	706 493	1 815	928	-
Autres	1 075 109	-	-	-	929 670	-	-	-
<b>Total en principal</b>	<b>243 087 757</b>	<b>16 343 677</b>	<b>9 380 370</b>	<b>1 085 167</b>	<b>241 625 941</b>	<b>12 953 755</b>	<b>7 881 318</b>	<b>879 055</b>
Créances rattachées	1 783 985	-	-	-	1 808 770	-	-	-
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>244 871 742</b>	<b>16 343 677</b>	<b>9 380 370</b>	<b>1 085 167</b>	<b>243 434 711</b>	<b>12 953 755</b>	<b>7 881 318</b>	<b>879 055</b>

## 2.5 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette	Valeur Brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur Nette
Terrains et constructions	2 990 671	989 026	2 001 645	2 607 977	927 787	1 680 190
Equip. Mobilier, installations	2 919 843	2 505 441	414 401	2 797 278	2 402 835	394 442
Biens mobiliers donnés en location	538 857	207 003	331 854	536 233	226 109	310 124
Autres immobilisations	4 666 525	2 466 727	2 199 798	4 756 934	2 188 032	2 568 902
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>11 115 896</b>	<b>6 168 198</b>	<b>4 947 698</b>	<b>10 698 422</b>	<b>5 744 763</b>	<b>4 953 658</b>
Logiciels informatiques acquis	2 171 386	1 266 175	905 211	1 662 670	1 098 437	564 233
Autres immobilisation incorporelles	1 158 086	510 712	647 373	1 100 220	455 597	644 623
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>3 329 472</b>	<b>1 776 887</b>	<b>1 552 585</b>	<b>2 762 891</b>	<b>1 554 034</b>	<b>1 208 857</b>

## 2.6 Ecart d'acquisition au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2012	Variation périmètre	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Valeur brute	6 620 472	90 439	7 909		6 718 819
Cumul des pertes de valeur					
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>6 620 472</b>	<b>90 439</b>	<b>7 909</b>	<b>-</b>	<b>6 718 819</b>

## 2.7 Passifs financiers à la juste valeur par résultat au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs données en pension	462 242	323 905
Instruments dérivés	832 279	648 254
<b>Juste valeur au bilan</b>	<b>1 294 521</b>	<b>972 159</b>

## 2.8 Dettes envers les Établissements de crédit au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	16 053 883	13 679 079
Valeurs données en pension	37 484 461	31 267 497
<b>Total en principal</b>	<b>53 538 344</b>	<b>44 946 576</b>
Dettes rattachées	74 913	138 318
<b>Valeur au bilan</b>	<b>53 613 257</b>	<b>45 084 894</b>
<b>Opérations internes au Groupe</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	4 604 172	7 305 439
Comptes et avances à terme	26 620 025	23 078 517
Dettes rattachées	162 409	51 603

## 2.9 Dettes envers la clientèle

### 2.9.1 Dettes envers la clientèle au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	167 101 005	158 208 749
Comptes d'épargne	57 459 682	56 785 896
Autres dettes envers la clientèle	11 925 259	10 887 507
<b>Total en principal</b>	<b>236 485 946</b>	<b>225 882 152</b>
Dettes rattachées	1 121 964	1 136 894
<b>Valeur au bilan</b>	<b>237 607 910</b>	<b>227 019 046</b>

### 2.9.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
Maroc	174 663 570	133 075 836
Tunisie	19 999 021	18 624 173
Afrique subsaharienne	37 983 571	32 058 207
Europe	3 168 602	41 816 622
Autres	671 183	307 315
<b>Total en principal</b>	<b>236 485 946</b>	<b>225 882 152</b>
Dettes rattachées	1 121 964	1 136 894
<b>Valeur au bilan</b>	<b>237 607 910</b>	<b>227 019 046</b>

## 2.10 Provisions pour risques et charges au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	Stock au 31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	Stock au 31/12/2013
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	90 317	16 543	458		30 750	-932	75 636
Provisions pour engagements sociaux	375 109	12 086	70 604	39 379		-19 507	398 913
Autres provisions pour risques et charges	684 863	86 238	139 141	16 429	68 203	-3 281	822 329
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>1 150 289</b>	<b>114 867</b>	<b>210 203</b>	<b>55 808</b>	<b>98 953</b>	<b>-23 720</b>	<b>1 296 878</b>

## 3.1 Marge d'intérêt au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>14 992 238</b>	<b>3 541 421</b>	<b>11 450 817</b>	<b>14 551 812</b>	<b>3 187 120</b>	<b>11 364 691</b>
Comptes et prêts / emprunts	14 210 655	3 452 283	10 758 372	13 751 315	3 136 747	10 614 568
Opérations de pensions	10 668	89 137	-78 469	26 092	50 374	-24 282
Opérations de location-financement	770 914		770 914	774 405	-	774 405
<b>Opérations interbancaires</b>	<b>783 964</b>	<b>1 805 419</b>	<b>-1 021 455</b>	<b>817 010</b>	<b>1 856 015</b>	<b>-1 039 005</b>
Comptes et prêts / emprunts	782 865	1 648 997	-866 132	808 389	1 784 635	-976 246
Opérations de pensions	1 098	156 422	-155 324	8 621	71 380	-62 759
<b>Emprunts émis par le Groupe</b>	<b>-</b>	<b>1 238 221</b>	<b>-1 238 221</b>	<b>-</b>	<b>1 240 045</b>	<b>-1 240 045</b>
Actifs disponibles à la vente	1 388 938	-	1 388 938	949 928	-	949 928
<b>Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés</b>	<b>17 165 140</b>	<b>6 585 060</b>	<b>10 580 080</b>	<b>16 318 750</b>	<b>6 283 180</b>	<b>10 035 570</b>

### 3.2 Commissions nettes au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	Produits	Charges	Net
<b>Commissions nettes sur opérations</b>	<b>1 862 180</b>	<b>35 480</b>	<b>1 826 701</b>
avec les Établissements de crédit	78 485	28 261	50 224
avec la clientèle	1 230 841		1 230 841
sur titres	106 188	3 960	102 229
de change	105 275	65	105 210
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	341 391	3 194	338 197
<b>Prestations de services bancaires et financiers</b>	<b>2 216 744</b>	<b>313 537</b>	<b>1 903 207</b>
Produits nets de gestion d'OPCVM	275 028	20 063	254 965
Produits nets sur moyen de paiement	1 199 856	241 660	958 196
Assurance	18 522		18 522
Autres	723 338	51 814	671 524
<b>Produits nets de commissions</b>	<b>4 078 924</b>	<b>349 017</b>	<b>3 729 908</b>

### 3.3 Coût du risque au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>-2 496 579</b>	<b>-1 533 748</b>
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 352 891	-1 346 124
Provisions engagements par signature	-458	-5 893
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-143 230	-181 731
<b>Reprises de provisions</b>	<b>977 147</b>	<b>737 450</b>
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	859 070	495 425
Reprises de provisions engagements par signature	30 750	2 467
Reprises des autres provisions pour risques et charges et emplois divers	87 326	239 558
<b>Variation des provisions</b>	<b>-347 201</b>	<b>-425 450</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-29 829	-47 788
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-363 290	-459 494
Récupérations sur prêts et créances amortis	62 348	114 682
Autres pertes	-16 429	-32 850
<b>Coût du risque</b>	<b>-1 866 633</b>	<b>-1 221 748</b>

## 4. Information par pôle d'activités

L'information sectorielle d'Attijariwafa Bank est articulée autour des pôles d'activité suivants :

• **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe

• **Sociétés de Financement spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash

• **Banque de détail à l'international** comprenant Attijari bank Tunisie, et les banques de la zone subsaharienne

• **Assurance et immobilier** comprenant notamment Wafa Assurance

(en milliers de dirhams)

BILAN DECEMBRE 2013	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
<b>Total Bilan</b>	<b>256 830 408</b>	<b>27 473 050</b>	<b>25 056 661</b>	<b>76 219 433</b>	<b>385 579 553</b>
dont					
<b>Éléments de l'Actif</b>					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 809 100	-	6 139 359	739 427	40 687 887
Actifs disponibles à la vente	7 900 580	2 832	12 098 933	9 173 384	29 175 729
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	12 085 992	76 676	24 140	6 090 608	18 277 416
Prêts et créances sur la clientèle	177 289 149	24 568 279	2 686 589	46 205 864	250 749 882
Immobilisations corporelles	2 142 119	545 669	158 014	2 101 896	4 947 698
<b>Éléments du Passif</b>					
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	48 049 487	1 592 208	35	3 971 527	53 613 257
Dettes envers la clientèle	176 218 547	2 210 629	2 119	59 176 615	237 607 910
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	20 205 854	-	20 205 854
Dettes subordonnées	10 034 909	-	-	-	10 034 909
Capitaux propres	27 087 445	2 654 665	3 820 052	4 373 021	37 935 183

COMPTE DE RESULTAT DECEMBRE 2013	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Sociétés de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	6 483 644	1 066 075	409 985	2 765 741	-145 365	10 580 080
Marge sur commissions	1 786 190	724 794	-23 039	1 720 978	-479 015	3 729 908
Produit net bancaire	9 818 337	2 146 985	1 579 898	4 787 029	-454 803	17 877 445
Charges de fonctionnement	4 028 529	747 534	427 480	2 434 404	-454 803	7 183 144
Résultat d'exploitation	3 875 097	1 026 592	1 059 705	2 101 613	-	8 063 008
Résultat net	2 368 065	635 281	577 960	1 484 930	-	5 066 237
Résultat net part du Groupe	2 348 073	471 021	458 257	863 765	-	4 141 115

## 5. Engagements de financement et de garantie

### 5.1 Engagements de financement au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement donnés</b>	<b>18 387 355</b>	<b>19 623 107</b>
Aux Établissements de crédit	307 518	420 338
À la clientèle	18 079 837	19 202 769
<b>Engagements de financement reçus</b>	<b>7 399 324</b>	<b>5 707 362</b>
Des Établissements de crédit	3 902 309	2 322 373
De l'État et d'autres organismes	3 497 015	3 384 989

### 5.2 Engagements de garantie au 31 décembre 2013

(en milliers de dirhams)

	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>45 647 334</b>	<b>43 856 397</b>
D'ordre des Établissements de crédit	6 653 966	5 611 372
D'ordre de la clientèle	38 993 369	38 245 025
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>29 545 244</b>	<b>28 221 639</b>
Des Établissements de crédit	17 676 281	17 226 964
De l'État et d'autres organismes de garantie	11 868 963	10 994 675



## 6. Autres informations complémentaires :

### 6.1 Dettes subordonnées et Certificats de dépôt émis au cours de l'exercice 2013

#### 6.1.1 Dettes subordonnées :

En date du 27 mai 2013, Attijariwafa bank a clôturé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné d'un montant global de l'ordre de 1 250 millions de dirhams.

Cet emprunt de 1 250 millions de dirhams est scindé en 12 500 obligations de valeur nominale de 100 000 dirhams à maturité de 5 ans. Il est ventilé en quatre tranches dont deux cotées à la bourse de Casablanca (tranches A et B), les deux autres étant non cotées (tranches C et D).

Le taux d'intérêt nominal relatif aux tranches A et C est fixe et s'établit à 5,60 % dont une prime de risque de 75 points de base, celui applicable aux tranches B et D est révisable annuellement et s'élève pour la première année à 5,01 % dont une prime de risque de 75 points de base.

Le résultat global des souscriptions des quatre tranches est résumé dans le tableau suivant :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D
Montant retenu	540 000			710 000

(en milliers de dirhams)

#### 6.1.2 Certificats de dépôt :

7,2 milliards de dirhams de certificats de dépôt ont été émis au cours de l'exercice 2013. L'encours des certificats de dépôts à fin décembre 2013 s'élève à 7,9 milliards de dirhams dont les maturités sont comprises entre 13 semaines et 7 ans et les taux entre 3,75 % et 5,60 % en fonction des environnements de taux dans les différents pays de présence.

### 6.2 Le capital et résultat par action

#### 6.2.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

Au cours du premier semestre de l'exercice 2013, le capital d'Attijariwafa bank a été porté à 2 035 272 260 de dirhams contre 2 012 430 860 dirhams en 2012 suite à une augmentation de capital relative à une opération de conversion partielle des dividendes en actions. Cette augmentation de capital a concerné 2 284 140 actions.

Le capital est ainsi constitué de 203 527 226 actions de 10 dirhams de nominal.

#### 6.2.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe :

À fin décembre 2013, le Groupe Attijariwafa bank détient 13 514 934 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 050 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

#### 6.2.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilués en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Résultat par action	20,35	22,36
Résultat dilué par action	20,35	22,36

(en dirhams)

### 6.3 Regroupement d'entreprises

Au cours de l'exercice 2013, Attijariwafa bank a finalisé l'acquisition de 55% de la Banque Internationale pour l'Afrique au TOGO. L'intégration globale de cette dernière dans les comptes consolidés du groupe a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition provisoire, à l'actif du bilan, de l'ordre de 90 millions de dirhams.

### 6.4 Gestion des Risques

Une gestion moderne et performante des Risques

#### Mission et Organisation de la Gestion des Risques

La démarche d'Attijariwafa bank en matière de gestion des risques s'inscrit dans le cadre des normes professionnelles et réglementaires, des règles définies au niveau international ainsi qu'aux recommandations des autorités de tutelles. La gestion des risques du groupe est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR), indépendante des Pôles et Métiers et rapportant directement à la présidence.

La GGR a pour principale mission de veiller à couvrir et à superviser l'ensemble des risques inhérents aux activités du Groupe, de les contrôler et les mesurer. Elle est articulée autour des entités suivantes : Risque de Crédit, Risque de Marché et Risque Opérationnel.

#### I- Risque de Crédit

Le risque de crédit ou de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou hors bilan ont été contractés.

La mission principale de cette entité consiste :

- En amont à analyser et à instruire les demandes de prise de risque émanant des différentes forces de vente de la Banque.
- En aval, elle examine régulièrement l'ensemble des engagements, les états hebdomadaires des autorisations et utilisations, relève les dépassements et les impayés et suit avec le réseau la récupération de ces créances.

#### Politique de crédit :

La politique de crédit du Groupe Attijariwafa bank s'appuie sur un certain nombre de principes généraux à savoir : la déontologie, l'indépendance des risques, la responsabilité des risques, la collégialité des décisions, le suivi, et une rémunération adéquate.

De même, le Groupe procède à un examen régulier avec des actions correctives sur les éventuelles concentrations à travers une analyse prospective de la diversification par contrepartie, de la diversification sectorielle et de la répartition par zone géographique.

#### Procédures :

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné.

Les délégations de compétence se déclinent en montant de risques variant selon les catégories de notes internes et les spécificités de métiers.

Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la politique générale de crédit. Les exceptions impliquent le recours au niveau de l'autorité supérieure.

Le processus d'octroi de crédit passe par un certain nombre de procédures. Après une première évaluation du contact au niveau de la force de vente, une proposition de crédit est ensuite adressée à la GGR. Un deuxième diagnostic complet de la relation est effectué pour la prise de décision.

L'octroi de crédits aux personnes morales apparentées obéit aux mêmes règles et procédures appliquées pour la clientèle ordinaire.

Les garanties retenues pour la couverture du risque de crédits sont évaluées simultanément lors de l'évaluation de la proposition de crédit.

Cette évaluation s'effectue via un certain nombre d'informations et documents requis dans le cadre du processus d'instruction de toute proposition de crédit.

L'entité « Surveillance et Contrôle des Risques de Crédit » veille en permanence, dans une optique préventive, à la santé et à la qualité des engagements de la banque.

Fonction clé dans le processus de maîtrise des risques, cette gestion préventive consiste à anticiper les situations de dégradation des risques et à y apporter les ajustements appropriés.

#### Notation interne :

La notation interne est un outil d'aide à l'évaluation, à la décision ainsi qu'au suivi du risque. Elle constitue l'un des instruments de détection de la dégradation ou de l'amélioration d'un risque lors des revues périodiques de portefeuille.

En 2010, le Groupe Attijariwafa bank a déployé un nouveau modèle de notation interne au niveau du système opérant de la banque qui est en ligne avec les exigences Bâle II. Ce modèle dédié aux entreprises, prend en compte en plus des éléments financiers, des éléments qualitatifs et de comportement. Il couvre l'essentiel des engagements de la banque. Sa conception repose sur l'analyse des classes homogènes et sur des analyses statistiques éprouvées.

Le dispositif de notation est fondé essentiellement sur la Note de Contrepartie qui reflète sa probabilité de défaut à un horizon d'observation d'une année. La note est attribuée à une classe de risque de l'échelle de notation, laquelle échelle est constituée de huit classes de risque dont une en défaut (A, B, C, D, E, F, G, et H).

Classification Attijariwafa bank	Description
A	Très bon
B	Bon
C	Assez bon
D	Moyen
E	Médiocre
F	Mauvais
G	Très Mauvais
H	Défaut

La notation relative à la promotion immobilière articulée autour de deux principales dimensions (client / projet) est en cours d'élaboration.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de mise en conformité avec les approches avancées Bâle II.

Au titre de surveillance de la qualité du risque, Les entités de la GGR produisent des reporting périodiques sur la cartographie des risques selon différents axes d'analyse (Engagement, secteur d'activité, tarification, Réseaux, dossiers échus...) et veille à améliorer le taux de couverture du portefeuille.

### II- Risque Marché

Le risque de marché est le risque de perte lié aux évolutions des taux d'intérêt, des taux de change, de liquidité,...

L'entité « Risque de marché » se consacre à détecter, à analyser et à suivre les différentes positions de la Banque en matière de taux et de devises, de rationaliser ses positions par des autorisations formalisées et d'être en alerte à toute déviation de ses positions.

Le processus de gestion des risques comporte quatre étapes essentielles faisant intervenir plusieurs entités : l'identification des risques, la mesure des risques, le suivi des risques et le contrôle des risques.

Les principaux risques de marché sont :

**Le risque de liquidité** : c'est le risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pouvoir liquider ou compenser une position en raison de la situation du marché.

**Le risque de taux** : Il correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêts sur le marché.

**Le risque de change** : ce risque correspond au risque de variation d'une position ou d'un instrument financier du fait de l'évolution des cours de change sur le marché.

**Le risque actions** : il résulte de la variation de la valeur d'un portefeuille actions suite à une évolution défavorable des cours de bourse.

**Le risque sur les produits de base** : ce risque découle de la variation de positions suite à une évolution défavorable des prix des matières premières sur les différents marchés sur lesquels la banque intervient.

**Le risque règlement – livraison** : c'est le risque encouru dans le cadre de l'échange simultané et non sécurisé de deux actifs (devises, titres...). Il est lié à la concomitance des échanges de flux titres ou espèces entre la banque et sa contrepartie.

#### Dans le cadre de la gestion

Afin de maîtriser ces risques, des limites ont été fixées par le Comité Risques de Marchés pour chaque type d'exposition pour une année, cela dit, elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et pour tenir compte des évolutions des marchés.

Aussi, le comité des risques de marché a instauré un système de stop loss par produit (change, taux, actions...). Ce système repose sur la clôture immédiate de la position au cas où le trader atteint les niveaux de pertes maximales fixés par le Comité.

Sur un autre registre et pour répondre à une exigence réglementaire de reporting, ATTIJARIWAFABANK a opté pour l'acquisition du solution informatique « Fermat » pour répondre à des besoins internes et réglementaires en matière de calcul des exigences des fonds propres relatives au risque de marché, le calcul du ratio de solvabilité, la mesure des risques de marché encourus...

Au courant de l'année 2007, la banque a mis en place la méthode standard (Bâle II) avec l'outil Fermat. Outre cet outil, la banque a développé en interne des applications pour mesurer et quantifier les risques de marché sur les différents produits de la salle des marchés.

Dans le cadre de la méthodologie de mesure du risque marché, la banque a développé les méthodes suivantes :

#### Mesure en VaR

Le modèle VaR couvre le risque de taux Dirham, le risque de change au comptant et à terme ainsi que le risque sur les titres de propriété.

Il s'agit d'une application en interne qui repose sur l'implémentation de la méthode RiskMetrics développée par JP Morgan.

La gestion globale des risques produit quotidiennement un reporting détaillé qui retrace le calcul et l'évolution de la VaR, le contrôle des limites réglementaires et internes.

#### Back testing

Ce modèle est une technique pour tester la validité du modèle de calcul de la VaR. Il consiste à se baser sur des opérations historiques de calcul de la VaR et de voir par la suite si cette VaR encadre réellement la perte potentielle réalisée en le comparant au P&L théorique.

### III- Risque Opérationnel

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant « un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation ».

Un risque se représente comme l'enchaînement d'un événement générateur (la cause) et d'une défaillance (la conséquence), à laquelle peut être associé un impact ou non.

L'entité « Risques Opérationnels, Juridiques Politiques et Humains (ROJIH) » rattachée à la « Gestion Globale des Risques » a mis en place un dispositif de gestion des risques opérationnels dans 23 métiers de la banque ainsi que les filiales. Celui-ci a permis de construire une cartographie consolidée de la Banque déclinée par métier selon la démarche ci-après :

**Sur le volet méthodologique**, ce dispositif s'appuie sur les étapes suivantes :

- Validation des macro-processus par métier
- Identification et évaluation des risques
- Identification d'indicateurs et des plans d'actions
- Collecte des incidents et suivi des risques à piloter
- Backtesting et réévaluation des risques.

La même méthodologie sera appliquée aux autres filiales restantes basées au Maroc et à l'étranger.

**Sur le volet organisationnel** : l'animation du dispositif s'appuie sur une structure centrale « ROJIH » avec deux niveaux de gestion à distinguer :

- 1<sup>er</sup> niveau / entité ROJIH : la mesure et le contrôle des risques opérationnels sont de sa responsabilité. Elle est en charge de mettre à disposition des métiers des informations sur leur niveau de risque opérationnel et de les éclairer sur la mise en place de plans d'actions.
- 2<sup>ème</sup> niveau / métier : la détection, la collecte des incidents et la mise en œuvre d'actions de couverture des risques, sont de la responsabilité des métiers eux-mêmes.

#### Les principaux acteurs :

- RRO : Relais Risques Opérationnels (au niveau métier)
- CRO : Correspondant Risques Opérationnels (au niveau métier)
- MRO : Manager Risques Opérationnels (au niveau de l'entité ROJIH)
- RM : Responsable métier

#### Cartographie des risques opérationnels :

Le dispositif déployé dans la banque en 2008 a donné lieu à 23 cartographies des risques opérationnels lesquels se présentent comme suit :

- Le nombre de risques opérationnels identifiés : 581
- Le nombre de risques à piloter : 148

Pour l'exercice 2013 et conformément à la charte GRO, la cartographie des risques a été mise à jour sur la base des incidents collectés à fin 2012, de la mise à jour du catalogue des produits et /ou services de la banque ainsi que des entretiens des experts métiers. La nouvelle cartographie des risques recense ainsi 660 risques (contre 674 risques pour l'exercice précédent) dont 166 risques à piloter (contre 180 précédemment) et 27 risques cotés comme « inacceptables ou critiques ». Ces derniers font l'objet d'une attention toute particulière.

Par ailleurs, la revue de la cartographie des risques opérationnels a permis d'identifier 34 nouveaux risques et d'en supprimer 48.

Les principaux facteurs de mises à jour de la cartographie sont :

- Modification Processus (Produit nouveau, optimisation process, mise en place SI...)
- Remontée des incidents via les métiers :
  - Rapprochement des impacts et fréquences des risques avec les incidents rattachés
  - Incidents « orphelins » - identification de nouveaux risques pour tout incident non rattaché à un risque préalablement recensé dans la cartographie des risques métiers
- Mise en place de plans d'actions permettant l'atténuation ou la prévention d'un risque

#### Collecte incidents « périmètre Banque »

La mise en place du dispositif GRO a permis la collecte de 9 193 incidents déclarés pour l'année 2013 soit une base consolidée d'incidents recensant plus de 31 500 incidents à fin décembre 2013 et ce depuis la mise en place du dispositif GRO.

## Les principaux comités :

Comité Risques Opérationnels métier d'une fréquence à minima trimestrielle, ses objectifs :

- Revue des pertes et incidents opérationnels de la période écoulée
- Suivi des risques à piloter avec les indicateurs et plans d'action associés
- Évaluation des changements ayant un impact sur les RO et lancement de nouveaux plans d'actions
- Validation de la mise à jour éventuelle des documents de référence (processus, cartographie)

Comité ROJH de fréquence mensuelle, ses missions :

- Vérifier le déploiement du dispositif risques opérationnels dans les entités du Groupe
- Proposer les évolutions de la cartographie des risques (validées en comité RO Métier)
- Examiner les risques majeurs survenus au niveau du Groupe et proposer les plans d'actions associés
- Élaborer les reporting à destination des différentes instances

Comité d'exploitation d'une fréquence hebdomadaire, ses objectifs sont :

- Faire un bilan des travaux de la semaine échu et planifier la semaine à venir ;
- Préparer les chantiers à venir en terme de reportings, outils, moyens et objectifs.

Une « Charte de Gestion des Risques Opérationnels » a été formalisée afin de garantir la cohérence et la pérennité du dispositif des risques opérationnels au niveau du Groupe.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette dernière, l'entité ROJH a élaboré un indicateur afin d'évaluer le respect du déploiement du dispositif GRO de chacune des 23 entités de la banque.

## IV- Plan de continuité d'activité

Le projet PCA a été initié en mai 2008 par une phase de rédaction du cahier des charges, suivie d'une phase de consultation de plusieurs cabinets de conseil reconnus sur le plan international.

Suite à un processus d'appel d'offres, le Groupe Attijariwafa bank a sélectionné en décembre 2009 le cabinet Capgemini pour l'accompagner dans la mise en place de son Plan de Continuité d'Activité conformément au deuxième pilier de Bale II et à la réglementation fixée aux Établissements de crédit par Bank Al-Maghrib (Directive 47/G/2007).

Le Groupe Attijariwafa bank a entamé le 02 février 2010 la mise en œuvre du projet PCA (Plan de Continuité d'Activité). La réalisation de ce projet PCA a été planifiée sur toute la période 2010-2011 et menée par une équipe Projet interne Attijariwafa bank accompagnée par le cabinet Capgemini.

À fin 2013, les éléments suivants ont été mis en place :

### 1. Pour faire face à un sinistre :

- les procédures et outils de gestion de crise qui comprennent la procédure d'alerte et de mobilisation, la procédure de mise en œuvre des cellules de crise et des mallettes de crise.
- les procédures de reprise d'activité qui spécifient pour chaque métier la procédure de reprise de chaque ligne de métier, le fonctionnement en mode dégradé, les solutions de contournement et les procédures spécifiques aux processus transverses.
- les solutions de secours à savoir les secours informatiques, repli et logistique et les dispositifs RH et communication de crise.

### 2. Pour gérer le PCA :

- Charte de continuité de l'activité
- Plan de maintien en conditions opérationnelles
- Plans de tests
- Plan de gestion du changement

La mise en place du PCA qui incombe à l'entité ROJH (Risques opérationnels, juridiques, Informatiques et humains) permet à la banque de compléter le dispositif de gestion du risque opérationnel mis en place durant l'exercice 2009 et qui a abouti à l'élaboration d'une charte ainsi qu'une cartographie complète des risques opérationnels.

## 6.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWAFABANK	Banque					Maroc	TOP		
ATTIJARIWAFABANK EUROPE	Banque					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,07%	51,93%
ATTIJARI BANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	58,98%	58,98%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	51,00%	51,00%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	51,00%	51,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Cameroon	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARI BANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	80,00%	53,60%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque			(1)		Togo	IG	55,00%	55,00%
WAFASALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WAFABAIL	Leasing					Maroc	IG	97,83%	97,83%
WAFAIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARIIMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturation					Maroc	IG	75,00%	75,00%
WAFACASH	Activités cash					Maroc	IG	99,85%	99,85%
WAFALLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFAGESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	79,29%	79,29%
WAFASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	79,29%	79,29%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WAFACORP	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					les verges britanniques	IG	50,00%	50,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	49,98%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	50,00%
CAFIN	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
MOUSSAFIR	Hôtelierie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	67,23%	39,65%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	79,29%	79,29%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière			(2)		Togo	IG	100,00%	100,00%

- (A) Mouvements intervenus au premier semestre 2012  
 (B) Mouvements intervenus au second semestre 2012  
 (C) Mouvements intervenus au premier semestre 2013  
 (D) Mouvements intervenus au second semestre 2013

- 1 - Acquisition.  
 2 - Création, franchissement de seuil.  
 3 - Entrée de périmètre IFRS.  
 4 - Cession.  
 5 - Déconsolidation.  
 6 - Fusion entre entités consolidées.  
 7 - Changement de méthode - Intégration proportionnelle à Intégration globale.  
 8 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.  
 9 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.  
 10 - Changement de méthode - Intégration globale à Intégration proportionnelle.  
 11 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration proportionnelle.  
 12 - Reconsolidation.



Deloitte Audit  
 288, Bd Zerktouni  
 Casablanca - Maroc



Mazars Audit et Conseil  
 101 Boulevard Abdelmoumen  
 Casablanca - Maroc

## ATTIJARIWAFABANK

### ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire d'ATTIJARIWAFABANK et ses filiales (Groupe ATTIJARIWAFABANK) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 37.935.183 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 5.066.237 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe ATTIJARIWAFABANK arrêtés au 31 décembre 2013, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 21 mars 2014

Deloitte Audit

Fawzi Britel  
 Associé

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Kamal Mokdad  
 Associé Gérant



التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank

# Avis Post

## Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 30 mai 2014

# 131

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'Attijariwafa bank s'est réunie le vendredi 30 mai 2014 à 11 h 00, au siège social de la banque, sis 2, boulevard Moulay Youssef à Casablanca, et a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées, dont la distribution d'un dividende de neuf et demi (9,5) dirhams par action au titre de l'exercice 2013.

Les états de synthèse d'Attijariwafa bank arrêtés au 31 décembre 2013 et certifiés par les Commissaires aux Comptes, comprenant le Bilan, le Compte de Produits et Charges, l'État des Soldes de Gestion, l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Informations Complémentaires (ETIC) publiés, dans l'Économiste n° 4239 édition du 24 mars 2014 n'ont subi aucune modification.

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
288, Bd Zerktouni  
Casablanca - Maroc

**MAZARS**

Mazars Audit et Conseil  
101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca - Maroc

### GROUPE Attijariwafa bank RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints d'ATTIJARIWAFABANK, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 37.412.177 dont un bénéfice net de KMAD 3.289.487.

#### Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine d'ATTIJARIWAFABANK au 31 décembre 2013 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la banque.

Conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05, nous portons à votre connaissance les principales prises de participation et de contrôle effectuées par ATTIJARIWAFABANK au cours de l'exercice 2013 :

- SOCIETE BIA TOGO (BIAT) : prise de participation représentant 51 % de son capital social ;
- SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TOGO LOME: création de la société et détention de l'intégralité de son capital social.

Casablanca, le 31 Mars 2014

Deloitte Audit

Fawzi Britel  
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Kamal Mokdad  
Associé Gérant

**Deloitte.**

Deloitte Audit  
288, Bd Zerktouni  
Casablanca - Maroc

**MAZARS**

Mazars Audit et Conseil  
101, Boulevard Abdelmoumen  
Casablanca - Maroc

### GROUPE Attijariwafa bank RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIÉES - EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, d'Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD37.935.183 dont un bénéfice net consolidé de KMAD5.066.237.

#### Responsabilité de la direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

#### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états de synthèse

À notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Casablanca, le 31 Mars 2014

Deloitte Audit

Fawzi Britel  
Associé

Les Commissaires aux Comptes

Mazars Audit et Conseil

Kamal Mokdad  
Associé Gérant



التجاري وفا بنك  
Attijariwafa bank

Attijariwafa bank société anonyme au capital de 2 035 272 260 DH - Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Agréée en qualité d'établissement de crédit par arrêté du ministre des finances et de la privatisation n° 2269-03 du 22 décembre 2003 tel que modifié et complété - RC 333.